

L'Echo Chevagnotin

Janvier 2013



Sommaire

Le Mot du Maire	p 2
Le Conseil Municipal	p 3
Le Personnel Communal	p 4
Les médailles communales	p 5
Renseignements utiles	p 6
Guide pratique	p 7
Extrait de réglementations préfectorales	p 8
Ordures Ménagères	p 9
SICTOM.....	p 10-11
Ressourcerie	p 12-13
Écoles	p 14-15
Restaurant scolaire	p 16
Amicale Laïque et du Sou des écoles.....	p 17-18
Comité de fleurissement.....	p 19-21
La joie de vivre.....	p 20
Les chasseurs.....	p 22
Le jardin des abeilles	p 23
Centre équestre.....	p 24
Poney club.....	p 24
Spotted Ranch	p 24
Plan de Chevagny	p 25-26
Yoga	p 27
Portage de repas	p 27
ADMR.....	p 28
Centre d'accueil du Hameau de l'Eau vive.....	p 29
Amicale pour le Don du sang.....	p 30
Budget Primitif 2012.....	p 31
Compte Administratif 2011.....	p 32
Travaux	p 33-34
Lavoir de Fontenailles.....	p 35
Salle polyvalente	p 36
Téléthon 2012.....	p 37
État civil	p 38-39
Trema fil.....	p 40
Papiers à conserver.....	p 41-42
Vide greniers	p 43
Calendrier des manifestations	p 43
Prévenance travaux ERDF	p 44
SYDESL.....	p 45
Fibre optique	p 46
Monsieur M.....	p 47-48
Servitude de tour d'échelle.....	p 49-50

Mot du Maire

Les années se suivent à Chevagny, dans une forme de continuité mais sans se ressembler pour autant. Chacun dans son rôle - employés et élus - capitalise ce qui a été réalisé et s'efforce de progresser, d'évoluer.

Avec la régularité qui nous caractérise depuis le début du mandat, nous avons poursuivi et nous poursuivrons les travaux visant à rendre notre village plus agréable à vivre, à mettre en valeur un patrimoine remarquable et envié. Des personnes extérieures à Chevagny me disent régulièrement que notre situation géographique est privilégiée, à la campagne mais aux portes de la ville, à flanc de coteau avec une vue magnifique, ils me disent que notre village est superbe avec ses pierres rouges, son fleurissement et ses paysages de vignes... Et je trouve qu'ils ont raison !

Nous avons donc la lourde charge d'entretenir et d'embellir cette commune, avec l'aide remarquable du comité de fleurissement. Que les membres actifs de cette association soient remerciés. J'associe à ces remerciements tous les bénévoles de la commune qui œuvrent pour maintenir une dynamique et un lien social dans le village.

Vous trouverez d'ailleurs dans ce bulletin municipal un point complet sur la vie associative communale, le détail des réalisations de l'année, des informations pratiques qui pourront vous faciliter la vie, et bien d'autres choses que je vous invite à découvrir.

Si on parlait déjà de Chevagny bien au-delà des frontières locales, grâce notamment à notre restaurant et à nos fromages de chèvres, on peut désormais nous qualifier de village du cheval ! En effet, entre le Centre Equestre, le Poney Club, Pierre-Yves Bourdon et la dernière arrivée, Marie-Jeanne Guilbaut et son équitation western, nous accueillons en tout quatre structures équestres dans notre commune !

Dans le même registre, nous avons pour la première fois la fierté de voir la mention « Chevagny » apposée sur une étiquette de vin blanc d'appellation Mâcon Village, avec une cuvée 100% issue de notre village et du millésime 2011 : une œuvre de Marie Thérèse et Lionel Marin du domaine Rhédon-Marin. Qu'ils en soient remerciés.

Bien sûr, je ne saurais terminer ce billet sans évoquer le chantier de notre chère salle : 10 ans après le tragique incendie qui avait détruit notre salle des fêtes, nous allons pouvoir inaugurer cette année ensemble, notre nouvel « Espace d'Arène » de même que toutes les réalisations du mandat. L'aboutissement d'années de travail et d'implication... Bien qu'il s'agisse du plus gros investissement jamais réalisé à Chevagny, nous respecterons notre engagement consistant à ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux pendant ce mandat.

A l'heure où 2012 s'est achevée avec ses joies et ses peines, sur fond de crise dans notre société, je vous présente, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, des vœux de bonheur, de prospérité et de santé

A très bientôt dans Chevagny.

Serge MAITRE

Le Conseil Municipal



Le Maire : Serge Maitre

Les Adjoints : Françoise Botti - Patrick Pisson - Serge Tardy

Les Conseillers : Colette Triboulet - Karine Douriaut - Georges Chavanelle - Robert Bourdon - André Lanoix - Pierre Garguet - Christian Perraud - Philippe Commerçon - Bernard Pugeaut - Patrick Jomain - Eric Giroux

Le Personnel Communal

Du côté du secrétariat de la commune, ça bouge... Ce sont d'abord les horaires d'ouverture de la mairie qui ont changé puisque Sandrine ROCHE vous accueille les lundi et jeudi après-midi, et les mardi et vendredi matin. Avec la perspective d'un congé maternité, il a fallu procéder à un recrutement pour remplacer Sandrine au premier semestre 2013. C'est dans ce cadre que Stéphanie Corsin, qui vient de terminer sa formation de secrétaire de mairie, nous a rejoints en cette fin d'année. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous sommes certains qu'elle va parfaitement s'acquitter de cette mission délicate.

La stabilité est en revanche de mise à la cantine, où Anne FOURILLON et Rosine BOUCAUD, qui assure par ailleurs l'entretien des bâtiments communaux, concoctent un repas du midi apprécié par tous les enfants. La rigueur est toujours de mise pour assurer une restauration de qualité et au meilleur coût.

Toujours à l'école, Anne FOURILLON et Nathalie MIMOUN accueillent les enfants à la garderie, respectivement le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

Du côté des cantonniers, Nicolas TISSOT avait rejoint Alain RAPHANEL en 2011 dans le cadre d'un CDD. Le Conseil Municipal avait décidé de le stagiairiser début 2012 et c'est donc un nouveau et solide tandem qui officie à l'entretien des espaces publics.



Sandrine ROCHE

Alain RAPHANEL

Rosine BOUCAUD

Nicolas TISSOT

Anne FOURILLON

Stéphanie CORSIN

Serge MAITRE



Nathalie MIMOUN

Les médailles communales

Un événement a eu lieu cette année, suffisamment rare et marquant pour fêter l'événement.

Le Maire a eu le plaisir de remettre une médaille de vermeil à Georges CHAVANELLE et Alain RAPHANEL, vendredi 30 novembre à l'Espace Four à Pain.

30 ans de bons et loyaux services qui ont mérité de chaleureux remerciements, avec la rétrospective de deux carrières marquées par l'engagement et la fidélité.



Monsieur le Maire, les récipiendaires et leur conjoint
(à qui il faut également rendre hommage)

Renseignements Utiles

LA MAIRIE

Rue du Lavoir
Tél / Fax : 03 85 34 70 42
mairie.chevagny.chevrieres@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert au public :

Lundi et Jeudi de 13 h à 18 h
Mardi et Vendredi de 8 h à 12 h 30

Permanence du Maire : sur rendez-vous

PANORAMA COMMUNAL

Population :

- ↪ en 1999 : 403
- ↪ en 2004 : 529
- ↪ en 2006 : 549
- ↪ en 2012 : 605

Voirie Communale : 12,82 km

Superficie : 380 ha dont

200 ha de terres cultivables,
46 ha de vignes,
6 ha de bois.

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

Le **vendredi matin** pour l'ensemble de la
Commune

COLLECTE SELECTIVE

Colonnes à verre, papier et plastique à votre
disposition : « en Buchat » (à proximité de
l'atelier communal)

SICTOM

(Syndicat Intercommunal de Collecte et de
Traitement des Ordures Ménagères)
0 800 100 544

ÉCOLE

Rue des Écoles
03 85 20 22 34

ADMR

PRISSÉ
03 85 37 89 38

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

SAINT GENGOUX LE NATIONAL
03 85 92 55 23

GENDARMERIE

196 rue des Cordiers MÂCON
17 ou 03 85 22 97 10

POMPIERS

Centre de Secours de MÂCON
18 ou 112 (numéro européen)

SAMU / MEDECIN DE GARDE

15 ou 115 (SAMU social)

PHARMACIE DE GARDE

3915

ÉLECTRICITE

Dépannage : 09 72 67 50 71
Raccordement : 08 10 10 57 02

GAZ

Dépannage : 09 69 324 324
Urgences : 0 800 47 33 33
Raccordement : 0 810 224 000

EAU

SDEI – 695 chemin des Luminaires
CHARNAY LES MÂCON
Urgences : 0 977 401 127

ASSAINISSEMENT

Mairie de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES
03 85 34 70 42

TRESOR PUBLIC

LA ROCHE VINEUSE
03 85 37 71 29

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE SAONE ET LOIRE

Tribunal d'Instance MÂCON
03 85 39 92 00

ASSISTANTE SOCIALE

Maison départementale des solidarités MÂCON
03 85 21 65 17

HAMEAU DE L'EAU VIVE

LA ROCHE VINEUSE
03 85 36 63 40

Guide pratique

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de décès	Mairie du lieu du décès		Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou de duplicata : état civil des conjoints et des enfants	Imprimé à compléter en Mairie
Carte d'identité	Mairie du domicile	Copie de l'acte de naissance si première demande, carte périmée de + 2 ans, perte ou vol ; 2 photos d'identité récentes, justificatif de domicile de moins d'1 an, carte périmée, déclaration de perte (à la Mairie) ou de vol (à la Gendarmerie), timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreinte
Passeport biométrique	- retrait du dossier : Mairie du domicile - dépôt du dossier : dans la mairie de votre choix, habilitée à recevoir les demandes de passeport biométrique : CHARNAY LES MÂCON (sur rdv) – CRÈCHES SUR SAÔNE – MÂCON	Copie de l'acte de naissance, 2 photos d'identité récentes, justificatif de domicile de moins de 6 mois, carte d'identité, ancien passeport ; si passeport volé ou perdu : déclaration de perte ou de vol ; décision judiciaire en cas de divorce, ... timbres fiscaux : - 86 € pour les majeurs - 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans - 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité et justificatif de domicile + ancienne carte d'électeur	Présence obligatoire pour signature
Autorisation de sortie de territoire	SUPPRIMÉE AU 1^{ER} JANVIER 2013		
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille ou toute pièce prouvant la nationalité	
Casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3	Copie du livret de famille à joindre au courrier	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse

TRAVAUX ENVISAGÉS	DOCUMENTS À REMPLIR
Toiture - Ravalement de façade - Ouverture de fenêtre, de porte Mur, clôture - Garage, abri de jardin selon la superficie - Piscine	Déclaration Préalable
Maison - Construction selon la superficie Toute construction sur terrain nu	Permis de Construire
Création d'accès - Occupation temporaire des accotements Ravalement de façade Branchements d'eau, d'égout, de téléphone, de gaz, d'électricité - canalisation	Autorisation de Voirie

Site pour télécharger les documents d'urbanisme : www.service-public.fr-Particuliers-Logement-Urbanisme
Site du cadastre : www.cadastre.gouv.fr

***Ce bref rappel des formalités n'est pas exhaustif.
N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Secrétariat de Mairie.***

Extrait de Réglementations Préfectorales

Appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent **prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement**, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage...

ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Brûlage

Tout dépôt sauvage et brûlage des déchets ménagers et des végétaux est interdit, qu'ils soient issus des activités industrielles, commerciales, artisanales ou celles des particuliers.

Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts.

Principe général d'interdiction de brûlage de déchets verts assimilés à des déchets ménagers.

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'égagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers.

En conséquence, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

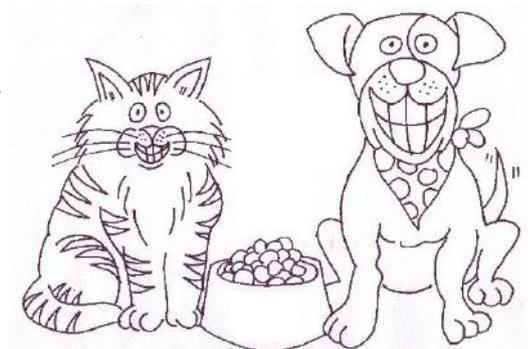
Il est interdit toute l'année en zone urbaine, péri-urbaine et rurale car il existe des déchetteries.

Animaux

Les possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à **préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage**.

Il est interdit, de jour comme de nuit, **de laisser crier ou gémir**, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

La divagation est interdite.



Ordures ménagères

- **Les Déchèteries**

Jours et heures d'ouverture	Matin	Après-midi
LA ROCHE VINEUSE Route de la Bussière	8 h à 12 h	14 h à 17 h 30
	Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi	
MÂCON Chemin de la Grisière	8 h à 12 h	14 h à 17 h 30
	du Lundi au Samedi Dimanche : 9 h à 12 h (d'avril à octobre)	
CHARNAY LES MÂCON Chemin des Allogneraies	8 h à 12 h	14 h à 17 h 30
	du Lundi au Samedi	

- **Ramassage des ordures ménagères**

Le **vendredi matin** pour l'ensemble de la Commune

-

- **Point collecte**

Colonnes à verre, papier et plastique à votre disposition « en Buchat » (à proximité de l'atelier communal)

Les autres déchets sont à déposer en déchèterie.



- **Ramassage des encombrants**

Dates de ramassage des encombrants (de 5h30 à 13h) :

- le vendredi 18 janvier 2013

- le vendredi 20 septembre 2013

par les services du SICTOM du Mâconnais - N° : 0 800 100 544

Moins de déchets recyclables dans les conteneurs de tri sélectif

En 2011, votre syndicat de collecte le Sictom du Mâconnais a collecté 287 tonnes de moins qu'en 2008 sur le territoire. Restons vigilants !

Voici quelques exemples à titre de comparaison :

Produits	2008	2011
VERRE	2234	2124
BRIQUES ALIMENTAIRES	59	40
PAPIERS ET CARTONS	2831	2619
ACIER	86	78

Il faut aujourd'hui encore réussir à tordre le coup à cette idée reçue : « A quoi cela sert-il de trier, tout part au même endroit, rien n'est valorisé? ». Cette rumeur persistante représente une source de découragement pour celles et ceux qui font le tri de leurs déchets au quotidien.

Le tri de nos déchets reste capital : grâce à lui, nous limitons considérablement le volume de déchets qui partent à l'enfouissement. Il génère également de nouvelles matières premières pour la conception de nouveaux équipements.

Actuellement, trop de déchets recyclables ne sont pas triés. Ce sont donc autant de ressources de perdues. Pour cette raison, les collectes pourront à l'avenir s'accompagner de contrôles occasionnels du contenu de nos sacs à ordures ménagères.

L'Or vert :

Le propre du verre est qu'il se recycle indéfiniment. D'une bouteille peut naître une autre bouteille autant de fois qu'on le souhaite.

Malheureusement, à l'échelle nationale, 4 bouteilles sur 10 partent encore dans les ordures ménagères, soit 20 kg par an et par habitant. C'est encore trop, surtout lorsque l'on sait que cette filière est en place depuis maintenant 30 ans.

N'oublions pas que tout ce qui n'est pas trié est définitivement perdu.

Le recyclage du verre :

Uniquement :



Pot



bocal



bouteille

A bannir du conteneur à verre :



Vaisselle



verre à boire



ampoules

Les objets en verre qui ne sont pas du verre d'emballage (bouteilles, pots et bocaux), tels que la porcelaine, les céramiques et les plats culinaires, ne sont pas recyclables dans les fours des usines. Ces indésirables, une fois cassés et mélangés dans le verre de la collecte ménagère, sont difficiles à éliminer lors du tri préalable qui s'effectue avant la valorisation.

Un conteneur de tri sélectif qui contient trop de ces indésirables ne pourra pas partir en usine de recyclage. A la place, son contenu risque d'être enfoui dans le Centre des Déchets Ultimes à Granges, avec nos ordures ménagères. Pour que ceci ne se produise pas, n'hésitez pas à transmettre l'information autour de vous.

Le plastique c'est fantastique !

Là aussi subsistent encore quelques erreurs. Dans la colonne jaune, mettre uniquement ceci :



Flacons



Bouteilles

Vous hésitez en ce qui concerne les consignes de tri pour le plastique ? Aujourd'hui pensez simplement : BOUTEILLES et FLACONS !

Le réemploi

Les textiles représentent à eux seuls une très grosse part des déchets valorisables. Ils demandent une gestion de plus en plus rigoureuse, au vue de la production toujours croissante de nos vêtements, chaussures et linge de maison. De nombreux organismes ont vu le jour, se chargeant de leur collecte et de leur valorisation.

Le Sictom s'est engagé dans une politique du réemploi afin de limiter le tonnage des déchets enfouis. Le fait de donner nos textiles en bon état dont nous n'avons plus l'usage se lit aujourd'hui comme un geste responsable, solidaire et éco-citoyen.

Le Relais, un acteur social incontournable



Actuellement, 20 conteneurs Le Relais sont présents sur le territoire du Sictom, généralement implantés au niveau des colonnes de tri sélectif.

Quelques conseils pour vos dépôts :

- * donner des vêtements propres et secs
- * les mettre dans des sacs dont la contenance ne dépasse pas 50 L et bien les refermer

Le Relais assure aujourd'hui une très grande majorité de la collecte des textiles en France. Il dispose de centres de tri qui gèrent la destination finale des produits qui arrivent chaque jour : ils sont valorisés à 90 %, soit par le recyclage, soit par le réemploi. Très peu partent au Centre des Déchets Ultimes à Granges pour être enfouis, et ce grâce à la bienveillance et la générosité des donateurs de plus en plus nombreux.

Le recyclage des textiles :

La plupart du temps, on se sert de la matière pour fabriquer de l'isolant on encore des chiffons à usage industriel ou ménager.

Pour trouver le conteneur Le Relais le plus proche de chez vous, cliquez sur <http://www.ecotlc.fr/page-237-les-points-d-apports.html#carte>

Eco'Sol Le Pont développe les Ressourceries

Des conteneurs maritimes ont été installés à la déchèterie de St Martin-Belle-Roche, de Charnay-Lès-Mâcon et de la Roche Vineuse pour récupérer vos anciens objets (meubles, électroménager, téléviseurs etc.).

Des agents valoristes, employés par l'association ECOSOL – LE PONT, sont présents au niveau de ces conteneurs pour récupérer les objets susceptibles d'être valorisés (réparés, nettoyés) pour être ensuite revendus à prix moindre. Un valoriste est également présent sur la déchèterie de Mâcon. Ce projet s'inscrit dans un programme de Réseau de Ressourceries Sud Bourgogne liant quatre collectivités compétentes en matière de collecte des déchets : Le Mâconnais, Le Clunisois, Le Tournageois et le Lugnisois.



Le réemploi (suite)

Qu'est-ce qu'une Ressourcerie ?

C'est une structure qui accueille les objets destinés à l'abandon et qui leur donne une seconde vie. Une ressourcerie est écologique car les objets que l'on y trouve sont fabriqués à partir d'objets abandonnés. Aussi, leur production ne nécessite pas de nouvelles matières premières et évite l'accumulation de déchets.

La ressourcerie est équitable parce qu'elle n'a pas un but lucratif. Mais aussi parce que pour donner une seconde vie aux objets, elle crée des emplois et investit tous ses revenus pour développer des services souvent reconnus d'intérêt général.

La Ressourcerie Eco Sol est constituée d'ateliers de réparation et d'une boutique Rue Jean Mermoz à Mâcon ainsi que d'une friperie Place de la Barre. 30 personnes en insertion travaillent pour la Ressourcerie.



Elle est implantée dans une douzaine de déchèteries du département dont St Martin-Belle-Roche et Charnay-Lès-Mâcon. La déchèterie de La Roche Vineuse fera bientôt partie de ce projet.

Quelques exemples du réemploi ou de réutilisation :

- Entretien et réparer ses objets soi-même ou par le biais d'artisans
- Privilégier les achats d'occasion : ressourcerie, Emmaus, vide grenier, petites annonces, dépôts vente...)
- Faire don à des amis ou à des associations des objets dont on n'a plus du tout l'utilité
- Réutiliser les emballages (contenants en verre ou en métal), le verso des feuilles de papier, les pièces détachées des objets en fin de vie...
- Privilégier les emballages consignés lorsque cela est possible
- Relooker des vieux objets (meubles, luminaires...)

Les activités scolaires de l'année 2011/2012

Fête de Noël 2011 : En chansons et en poésies. Les enfants ont présenté un récital de chants traditionnels de Noël accompagnés d'une pianiste et ont offert à leurs familles une sélection de poésies. Des dessins réalisés par les enfants, illustrant Noël, ont été projetés en même temps, agrémentant cet agréable spectacle.

Projet « Opéra de la lune » : Ce travail a été mené en partenariat avec le conservatoire et l'école de musique de CLUNY. Gérald LAPALUS a accompagné les enfants et l'équipe enseignante sur l'apprentissage des chants. Une autre partie a été assurée par Isabelle GORSSE avec les enfants de CLUNY. L'ensemble a été coordonné par Claire JOBLLOT. Cécile BARRAUD, Katia SANTOS et Mélanie THIBERT ont assuré la création de textes, décors et théâtralisation.

Quatre représentations publiques ont été offertes aux parents, élus et familles, à CHEVAGNY et au théâtre de CLUNY.

Jeu de piste dans le village : Un travail associant géographie et EPS a abouti à un jeu de piste dans le village, autour de quelques monuments clés. Ce travail a concerné les enfants de la Grande Section au CM2 répartis en groupes hétérogènes. A partir du plan du village, ils ont dû trouver le plus rapidement possible des icônes insolites déposées à des endroits marquants. Cette matinée mêlant l'utile à l'agréable a pu se faire grâce à la présence de plusieurs parents qui ont accompagné les enfants dans leurs recherches.

Voyage à CUISERY (classe maternelle) : Cette journée s'est déroulée au Centre EDEN à CUISERY le 28 juin 2012. Les enfants de petite section ont bénéficié d'une approche des cinq sens, notamment avec des ateliers sur l'odorat ou le toucher en milieu naturel. Les plus grands ont abordés le domaine du vivant grâce à des ateliers sur les insectes par exemple. Ils ont pu pêcher avant d'observer et dessiner leurs prises... Le tout agrémenté d'un pique-nique.



Spectacle de Juin



Spectacle de Juin

Écoles (suite)



Voyage aux CARROZ D'ARÂCHES (classes élémentaires) : Nos 42 grands ont bénéficié d'un séjour de 5 jours aux CARROZ D'ARÂCHES en Haute- Savoie au centre « Les Flocons Verts ». Le thème de ce séjour était l'astronomie, en regard à l'œuvre de Jacques Prévert « l'Opéra de la Lune ». Au menu : une maquette du ciel, une randonnée, un travail avec un télescope de nuit...

5 jours dans un cadre de rêve. Merci aux mamans qui ont accompagné le groupe et aux enseignantes évidemment !

Bibliothèque d'école : Mme GOUVERNELLE consacre bénévolement depuis plusieurs années un après-midi par semaine à s'occuper de la bibliothèque des classes élémentaires. Les enfants ont ainsi la possibilité d'emprunter 3 ouvrages pour une ou plusieurs semaines.

Natation : Comme tous les ans, les élèves de CP au CE2 bénéficient d'un cycle natation de 8 séances. Cette activité rendue obligatoire par le ministère est encadrée par Claire JOBLOT.

Rentrée 2012 : 62 élèves de la Petite section au CM2 fréquentent actuellement l'école de CHEVAGNY. **Katia SANTOS** enseigne en maternelle et **Marlène BOYER** enseigne tous les vendredis en CP / CE1. **Cécile BARRAUD** assure la classe de Cycle III et **Claire JOBLOT** la classe de CP / CE1 lundi, mardi, jeudi, la direction et la formation des jeunes enseignants tous les vendredis.



Restaurant scolaire



élèves du CP au CM2 étaient absents.

Cette année 6607 repas ont été préparés et servis par Mme FOURILLON et Mme BOUCAUD, ce qui représente 210 repas de moins que l'année précédente et une moyenne de 47 repas servis par jour. Cette différence s'explique essentiellement par les sorties scolaires effectuées en fin d'année dont la sortie au Carroz d'Araches d'une semaine pendant laquelle les

Les plats continuent d'être préparés sur place et les enfants semblent apprécier ce moment de détente et de convivialité autour d'une bonne table.

Nous soulignons le travail remarquable de Mme FOURILLON, pour sa gestion rigoureuse des denrées alimentaires, qui permet de maintenir des coûts équivalents à ceux de l'an passé.

Le restaurant scolaire est géré conjointement :

- par le Sou des Écoles en apportant une participation financière, rendue possible par les différentes manifestations menées dans l'année, et par la gestion des comptes du restaurant.
- par la Mairie au moyen de subvention pour maintenir l'équilibre du budget annuel, et par la gestion des salariés.



Les implications de chacun, parents d'élèves et élus permettent de réduire le coût du ticket pour les familles de 0,85 € de moins au coût réel du repas. Le prix moyen de revient d'un repas est de 4,45 € et le prix payé par les parents est de 3,60 €.

Une revalorisation du prix du repas est envisagée dans l'année, celui-ci étant inchangé depuis le 1^{er} octobre 2008. Le Sou des Écoles envisage également de revoir à la hausse leur participation financière.

Notre cantine reste l'une des moins chères des communes environnantes.

Bonne et heureuse année 2013 à tous !

Amicale Laïque et du sou des Ecoles



Chevagnotines, Chevagnotins, chers parents d'élèves, membres actifs et honoraires,

Faisant parti des quatre associations présentes sur la Commune, le Sou des Écoles, association loi 1901 à but non lucratif, a deux fonctions principales qui sont d'une part l'aide au financement d'activités scolaires et d'autre part une contribution financière au fonctionnement du restaurant scolaire, ce qui permet de faire baisser substantiellement le prix d'un repas.

La rentrée 2012 a vu le bureau de l'association partiellement renouvelé. Ainsi, un nouveau président adjoint ainsi qu'une nouvelle trésorière adjointe ont bien voulu s'investir activement en venant compléter l'équipe en place.

Après le spectacle de Noël et la vente des cartes de membre honoraire qui ont rythmé la fin de l'année 2012, l'année 2013 sera une fois de plus marquée par nos traditionnelles animations que se chargent d'organiser les membres du bureau forts bien soutenus et aidés par les parents d'élèves, habitués ou nouveaux résidents sur la commune.

Ainsi, quelques dates à retenir :

- le 26 janvier 2013 : concours de belote à l'école
- le 16 mars : le carnaval
- le 5 mai : vente de pizza
- le 29 juin : kermesse et pétanque

Après une année 2012 marqué par le voyage des élèves aux Carroz d'Araches, l'année 2013 devrait permettre aux élèves de côtoyer une troupe d'artistes africains venant du Congo, projet porté par l'équipe enseignante de l'école et dont le sou devrait assurer une partie du soutien logistique.

Amicale Laïque et du sou des Ecoles (suite)



Avant de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2013, nous souhaitons remercier la Mairie de CHEVAGNY pour son soutien sur lequel nous pouvons très souvent compter, la Mairie de VERZÉ pour le prêt de sa Salle des Fêtes, toutes les personnes qui de près ou de loin, font que les manifestations puissent avoir lieu et enfin l'ensemble des habitants de CHEVAGNY qui participent à ces manifestations et permettent au Sou de vivre année après année.

Le Président,
Fabien FONTANILLES

Comité de fleurissement

Lors de l'Assemblée Générale du 23 février 2012 le bureau du Comité de Fleurissement a été reconduit :

Président : Gilbert COULET ;

Vice président : Patrick PISSON

Secrétaire : Colette TRIBOULET ;

Secrétaire adjoint : Robert CLER

Trésorière : Arlette CLER ;

Trésorier adjoint : Gilles BOTTI

Les activités habituelles se sont déroulées tout au long de l'année, plantations, nettoyage des massifs, manifestations festives ...

Chronologie des événements:

Concours de belote le 10 mars 2012 a encore été très réussi avec une participation importante de 50 doublettes.

Les plantations des jardinières et des massifs ont pu se dérouler les 11, 15 et 16 mai grâce à la participation d'une douzaine de bénévoles.

La brocante organisée par la Commune et à laquelle le comité de fleurissement a participé n'a pas obtenu beaucoup de succès à cause des conditions météorologiques très défavorables.

Corvée de fagots: les trois années précédentes, des fagots pour le Four à pain ont été faits dans la forêt de Gonveau. Cette année, ce sont des branches de cassissiers fournies par Gilles BOTTI qui furent ramassées par quelques bénévoles dans l'après-midi du 13 juillet. Après le travail une soirée barbecue terminait la journée dans la convivialité malgré la pluie qui s'était mêlée de la partie.

Nettoyage des massifs : le 17 juillet plusieurs membres du comité se sont retrouvés pour désherber et toiletter les massifs de fleurs avant le passage du jury départemental.

Sortie dans le Charolais : lors de son assemblée générale, le comité avait décidé une sortie le 23 août dans le charolais avec la visite du Château de Drée, suivie d'un repas à la maison du charolais. La trentaine de personnes semblait satisfaite malgré le mauvais temps qui une nouvelle fois était de la partie.

Nettoyage des massifs avant les plantations d'automne le 30 octobre suivi des plantations de pensées le 8 novembre.

Participation au Téléthon organisé par la Commune avec les associations du village.

Je voudrais remercier toutes les bonnes volontés qui ont œuvrées tout au long de l'année pour que le village soit fleuri et accueillant tant pour les habitants que pour les gens de passage. Je remercie plus particulièrement les bénévoles qui pour beaucoup s'investissent depuis de nombreuses années, sans oublier les employés de la Commune. Pour ma part c'était ma dernière année en temps que Président.



Gilbert COULET

La joie de vivre

LETTRE OUVERTE A UNE AMIE



Tu me demandais l'autre jour ce que je faisais au Club La Joie de Vivre « à ton âge !... » as-tu ajouté, sous entendant peut-être que je suis trop jeune pour ça.

Trop jeune ? Pour qui ? Pour quoi ?

Toutes les personnes rencontrées le jeudi, deux fois par mois, ont la tête sur les épaules.

Nous partageons les mêmes préoccupations dont la santé, la nôtre et celle de notre entourage. Ceci avec élégance et discrétion ; aucun étalage de bobos ne vient perturber les réunions, mais souvent avec humour, la politesse du cœur.

Parmi les adhérents, il y a trois amies d'environ 90 ans (entre un peu plus et un peu moins) je les admire profondément.

Bien sûr, les années et les vies plus ou moins faciles ont laissé des traces, mais l'œil est vif et la répartie fuse gaiement.

Toutes trois sont généreuses, pleines de bonté et de finesse. Il est bien un peu difficile de percer leur cercle quand elles jouent au scrabble, mais les voir ensemble me rappelle ma maman et les émotions qui s'y rattachent.

Sur 35 adhérents ils ne sont que 5 ou 6 à avoir dépassé les 85 ans. Et je ne sais pas si ça te fait aussi cet effet là, mais les « vieux » me paraissent beaucoup moins « vieux » et les jeunes beaucoup plus jeunes qu'avant !

Et franchement, qu'importe l'âge pour jouer aux cartes ou autres jeux de société.....

Je me ramasse des pâtés au tarot par bien plus âgés que moi !



La joie de vivre (suite)

Autrement, l'année 2012 a été marquée par l'absence de quelques-uns pour raison de santé.

Du coup, personne n'a eu envie de faire de voyage, seuls deux repas au restaurant nous ont sortis du train-train du jeudi. Je te joins quelques photos.

Par contre, notre belote du dernier samedi de novembre aura bien lieu, cela fait rentrer un peu de sous dans les caisses de l'association.

En 2013, j'aimerais bien organiser une sortie sur un jour, c'est sympa. Des non adhérents nous rejoignent et l'ambiance est toujours plaisante.

Parfois je voudrais laisser la Présidence... l'appel est lancé à toute personne intéressée... Toutefois, si aucun(e) ne veut reprendre le flambeau, je resterais autant que possible pour maintenir le Club des Anciens.

Il fait si bien le lien entre les générations et pour le village il est important d'avoir des associations dynamiques pour stimuler le sentiment d'appartenance à la communauté villageoise.

La municipalité en est consciente, elle octroie une somme appréciable à chaque association. Nous l'en remercions.

Par ailleurs, Alain sait se rendre disponible pour nous aider à installer les tables pour la belote. Elle a encore lieu dans les locaux de l'école. Peut-être pour la dernière année si tout se déroule comme souhaité pour la nouvelle salle polyvalente.

En attendant de te revoir, je vous souhaite à toi et les tiens une excellente Année 2013.

Et si je t'ai persuadée de venir, viens nous rejoindre au club, nous sommes surtout des jeunes de 60 à 77 ans consolidés par des anciens jeunes de 78 à 95 ans.

Marie-Jo.



Bon Anniversaire à Madame CHASLES qui vient de fêter ses 90 ans

Les chasseurs

La Société de chasse a 90 années d'existence, elle fut contituée le 1^{er} juillet 1922 sous la dénomination « société de chasse La Fraternelle ».

Elle compte actuellement 12 sociétaires habitant la commune et 5 actionnaires extérieurs.

Avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône et Loire, elle gère les populations de chevreuils et sangliers. Cette année 3 bracelets de chevreuil et 3 bracelets de sanglier sont attribués à la Société.

Pour le petit gibier chaque chasseur a droit à 1 lièvre par saison, la densité semble d'ailleurs en augmentation cette année.

Des lachers de faisans et de perdrix ont lieu régulièrement car malheureusement la population naturelle a disparu.

En ce qui concerne les renards, ils sont régulés par la chasse à tir l'hiver et le piègeage en été.

La Société est ouverte à tous les habitants de la commune et les nouveaux adhérents seront les bienvenus (jeunes si possible, car l'association compte une majorité de retraités !).

La Société participe aussi à l'organisation de la brocante et du Téléthon.



Le jardin des abeilles

Après une saison 2010-2011 peu active en raison de l'entrée en formation de son animatrice, Christiane, le Jardin des Abeilles a repris ses activités en septembre 2011 avec le concours d'une deuxième animatrice, Alicia.



Avec le soutien et l'aide de la municipalité à laquelle le projet a été soumis, l'association a entrepris la création d'un jardin écologique, pédagogique et partagé avec les enfants du Club Nature le mercredi après-midi.

Ce jardin est situé rue des Essards, sur un terrain en friche gracieusement mis à disposition par la Commune et dont les ronces ont été simplement broyées (merci Alain).

A l'extrémité de l'ancienne carrière des Rochettes, entouré d'un bois d'acacia et exposé au sud, c'est un petit coin de paradis que les enfants ont découvert, exploré

et qu'ils se sont appropriés en y rêvant leur futur jardin.

Ce jardin sera naturel, établi en collaboration avec la faune et la flore du lieu, utilisant au maximum les ressources naturelles disponibles, lieu de découverte, de partage et d'expérimentation.

L'automne et l'hiver permettent de planter des bulbes dans le sous-bois, nettoyer les ronces du chemin d'accès, installer des nichoirs et mangeoires pour les oiseaux, préparer une première planche de culture pour les petits fruits.

En cas de mauvais temps, les enfants réalisent des panneaux en bois peints portant les noms des arbres et des plantes.



Le printemps venant, les enfants décident de l'implantation de leur jardin. Les planches de culture sont dessinées, elles représentent une abeille (tête, thorax, abdomen et ailes).

En fonction de la nature du sol, différentes techniques du jardinage agroécologique sont utilisées pour réaliser les planches : apport de compost, semis d'engrais vert, paillage après couverture de carton et réalisation d'une butte sandwich avec l'aide des parents et de membres de l'association. Merci à tous pour leur efficacité et leur dynamisme lors de ces chantiers participatifs.

Semis de fleurs et légumes, de jachères fleuries, repiquage, bouturage, plantation, arrosage, paillage : en mai le jardin se dessine. La météo est propice en mai, juin et

juillet, les arrosages sont naturels. Hélas un peu trop, la journée « Portes Ouvertes » du 1^{er} juillet, préparée avec enthousiasme, ne peut avoir lieu en raison de la pluie.

A la reprise en septembre, c'est le temps des cueillettes, le jardin n'a été arrosé qu'une fois en août, mais fleurs et légumes sont très beaux. Nouveaux projets: construction d'une cabane, réalisation d'une mare et d'un compost, inventaire de la faune et de la flore...Il manque juste un peu de petits jardiniers pour cela, alors nous accueillons volontiers tout nouveau participant. Le jardin est ouvert à tous, n'hésitez pas à aller le découvrir et à nous rendre visite le mercredi de 14h à 16h.



L'association a participé à plusieurs manifestations:

- en avril : conférence sur le thème des herbes indésirables à la Foire aux Plantes à CRÈCHES-SUR-SAÔNE,
- en septembre : stand à la 9^{ème} fête Altermondialiste Attac à SANCÉ,
- en octobre : stand au 1^{er} forum Éducation à l'Environnement et au Développement Durable à CHARDONNAY.

Des stages pratiques, réalisés par Alicia, auprès du Jardin Partagé de TRAMAYES, de l'association Terre de Possibles à ST PIERRE LE VIEUX

ont permis de créer des liens et des échanges entre ces 3 structures. Un dernier stage se fera autour des jardins familiaux du Centre Social de Marbé. Le Jardin des Abeilles proposera en mars une projection débat du film « Les semences prennent le maquis » en partenariat avec le Jardin partagé de TRAMAYES.

Parallèlement, l'association met en place de nouvelles activités : cueillettes sauvages au printemps et à l'automne, ateliers de jardinage agroécologique dans le jardin des animatrices « Rue du Château ». Si vous souhaitez découvrir les plantes et fruits comestibles de la nature, vous initier à des pratiques de jardinage naturelles pour des légumes sains et savoureux, n'hésitez pas à consulter notre blog où vous trouverez toutes les informations sur notre association : <http://lejardindesabeilles.blogspot.fr>.

Nous nous déplaçons aussi pour vous conseiller dans vos jardins et pour réaliser des animations sur l'agroécologie, le développement durable, l'alimentation dans vos structures associatives, établissements scolaires, collectivités...pour tous publics.

Nous vous donnons rendez-vous fin juin 2013 (sous le soleil !!) pour nos portes ouvertes qui présenteront toutes nos activités.

Centre équestre



... LE CENTRE ÉQUESTRE DE CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES ...
03.85.29.10.73

Installé sur la commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES depuis plus de 20 ans, le Centre Équestre forme des cavaliers de tous âges, débutants ou confirmés. Quatre professionnels composent l'équipe du Centre Équestre, intervenant tous les jours de l'année.

Cette année 2012 a été marquée par d'importants travaux d'aménagements, notamment la création d'une nouvelle carrière de détente.

Concours de Sauts d'Obstacles organisés par le Centre Équestre de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, saison 2012-2013 :

- dimanche 7 octobre 2012
- dimanche 11 novembre 2012
- **dimanche 10 mars 2013**

Poney club

Et pour les plus jeunes le Poney Club situé à côté du Centre Équestre accueille les enfants à partir de 5 ans. Téléphone : 03.85.20.19.14



Spotted Ranch

Depuis le 1^{er} août 2012, un pôle western a ouvert à CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES.

Le Spotted Ranch est une école d'équitation western, un centre de débouillage et d'entraînement, un lieu de pension pour vos équidés. L'équitation western est l'héritière des méthodes utilisées par les cow-boys dans les ranches aux U.S.A.

Marie-Jeanne GUILBAULT (BPJEPS western) vous accueille 7 jours sur 7 dans la joie et la bonne humeur, afin de vous faire partager sa passion pour cette équitation, cette culture...

Vous pouvez prendre des cours (jamais plus de 3 cavaliers afin de progresser en toute sécurité), faire des stages de 3 heures à plusieurs semaines.

Venez découvrir une autre façon de monter, de communiquer avec un cheval.

Contact : M.J. GUILBAULT

Chemin des Essards

71960 CHEVAGNY LES CHEVRIERES

06.80.38.95.11



Yoga

« Le yoga, un moment pour vous, pour vous ressourcer, vous ouvrir à vos sensations, aux autres, à la nature, grâce à une pratique accessible à tous, débutants ou non, associée à la relaxation et à l'attention dans l'action. »



Des cours de yoga sont proposés par l'association « Le bien être dans l'action » à l'École de **CHEVAGNY LES CHEVRIERES** les **mardis de 19h à 20h30**, excepté pendant les vacances scolaires du Rhône.

Renseignements au 04 26 74 27 01 ou au 06 41 69 32 98
Marie-Pierre BUSCA
Diplômée de l'Institut Français de Yoga

Portage de repas



**ASSOCIATION DE PORTAGE DE REPAS
A DOMICILE
Rue des Vertus
71460 SAINT GENGOUX LE NATIONAL
03 85 92 55 23**

L'association assure les livraisons de repas pour des personnes âgées, handicapées ou sur prescription médicale. Ce service est sans engagement, les personnes intéressées prennent les repas qui leur conviennent et peuvent arrêter les livraisons du jour au lendemain. Le choix est proposé entre deux menus par jour ou des menus adaptés (par exemple pour diabétique). Le pain et le potage du soir sont offerts par l'association à ceux qui le souhaitent.



NOS SERVICES :

- L'aide aux personnes
- L'aide de confort
- L'aide aux familles
- Téléassistance
- Portage de repas

Le 25 mai 2012, l'association a tenu son Assemblée Générale. 12 271 heures ont été réalisées par 13 salariées en 2011 (38836 kilomètres ont été effectués pour se rendre chez les bénéficiaires). La répartition des heures est la suivante :

- 1 497 h à CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES
- 1 289 h à DAVAYÉ
- 923 h à FUISSÉ
- 5 978 h à PRISSÉ
- 1 652 h à SOLUTRÉ
- 932 h à VERGISSON

Composition du bureau :

Présidente	Patricia RAVINET	Secrétaires	Josiane BONVILAIN
Trésorière	Agnès DACHER		Monique BRAILLON
			Josette LACROIX

L'association a besoin de nouveaux bénévoles et lance un appel aux personnes souhaitant donner un peu de leur temps libre et rencontrer des personnes d'horizons divers. Il suffit de contacter un membre déjà bénévole ou de se rendre au bureau de l'association pendant les horaires d'ouverture au public :

lundi - mardi et vendredi de 8 h à 12 h

jeudi de 8 h à 11 h

ADMR
Espace polyvalent Rue de la Mairie 71960 PRISSÉ
03 85 37 89 38
admr.prisse@orange.fr

Venez nous rejoindre...

Patricia RAVINET
Présidente



Centre d'accueil du Hameau de l'Eau vive

CENTRE D'ACCUEIL DU HAMEAU DE L'EAU VIVE

Résidence de personnes âgées

71960 LA ROCHE VINEUSE

Téléphone : 03.85.36.63.40

Fax : 09 79 71 88 02

Adresse mail : eauvive@orange.fr

17 Communes du Mâconnais se sont groupées pour créer en 1984, un ensemble de 74 logements pour personnes âgées.

Cette maison possède de nombreux services mis en place pour aider, accompagner le plus longtemps possible les résidents tout en privilégiant la qualité du cadre de vie.

Un Syndicat intercommunal étudie les dossiers d'admission qui lui sont présentés et décide l'affectation des appartements en tenant compte d'un système de quotas liés à la population de chaque Commune.

Le Hameau de l'Eau Vive se veut ouvert sur l'extérieur et sécurisant à l'intérieur.

Qualité des services, propreté, respect pour les résidents, gentillesse et compréhension sont les points forts de cette réalisation destinée à donner un peu plus de bonheur à nos anciens.

Conditions d'admission

Être domicilié dans l'une des 17 communes ou avoir une attache avec un habitant des communes concernées.

Établissement non médicalisé

Des services sont à la disposition des résidents.

- ✓ Assistance 24/24 avec un bip
- ✓ Restauration tous les midis tous les jours de l'année et une soupe pour le soir
- ✓ Bibliothèque
- ✓ Lingerie
- ✓ Soins assurés par les praticiens libéraux de votre choix. 4 cabinets d'infirmier ainsi que 2 cabinets de kiné sont à votre disposition
- ✓ Passage de la pédicure toutes les 5 semaines et coiffeuse tous les 15 jours
- ✓ Cours de gymnastique douce le vendredi

Les animations

Loto, Jeux de société, Belote, Scrabble et club tous les jeudis après-midi ainsi que des après-midis récréatifs animés par des chanteurs et musiciens.

Actuellement 66 personnes résident à l'Eau Vive : 51 dames, 16 messieurs, la moyenne d'âge est de 87 ans.

TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} janvier 2013	
Services de l'Eau Vive	135,00 €
Plateaux servis dans les logements (en supplément)	1,15 €
Repas des invités des résidents	12,00 €
Coût de 30 repas pris dans le mois	295,50 €
Repas pour les Clubs	13,00 €
Coût total des services(30 repas +135.00 € (assistance))	430,50 €

NB : nous accueillons les clubs des communes du syndicat. Faites-vous inscrire une quinzaine de jours à l'avance.

Amicale pour le Don du sang

Continuer l'œuvre du pionnier



Henri PARIAT, disparu cet automne, était une figure très connue du Val Lamartinien. Dans le monde enseignant et des parents d'élèves bien sûr - il fut instituteur dans plusieurs communes du secteur ; dans les municipalités, où il exerça les fonctions de Secrétaire de Mairie, notamment à LA ROCHE VINEUSE ; dans les milieux périscolaires et associatifs enfin. Et à ce titre, pour nous les donneurs de sang bénévoles, il restera un pionnier. Il y a plus de trente ans, avec l'aide de quelques autres bénévoles locaux, il organisait déjà des collectes à LA ROCHE et à IGÉ, en liaison avec ce que l'on appelait encore à l'époque le Centre de Transfusion Sanguine de MÂCON. Ce dernier lui demanda alors de structurer son action pour mieux en gérer l'intendance. C'est ainsi que naquit en 1988 l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Val Lamartinien, avec Henri PARIAT comme président et Pierre MAZILLE comme secrétaire.

Vingt-quatre ans et trois présidences plus tard, nous nous devons de continuer et de développer l'œuvre du pionnier. Nous sommes bien aidés dans notre tâche par chacune des onze municipalités du Val qui mettent à disposition leur salle et qui contribuent financièrement à la bonne intendance des collectes, permettant notamment une collation d'après-don correcte. Avec l'aide de l'Établissement Français du Sang de MÂCON, nous collectons en moyenne 500 poches de sang total par an dans notre rayon d'action qui s'étend de SOLOGNY à CHEVAGNY d'ouest en est, et d'IGÉ à SERRIÈRES du nord au sud.

Pour augmenter ce chiffre encore insuffisant, nous passerons à six collectes dans l'année soit une tous les deux mois, comme l'atteste le calendrier pour 2013 :

- **Vendredi 18 janvier à PIERRECLOS**
- **Vendredi 15 mars à LA ROCHE VINEUSE**
- **Vendredi 17 mai à VERZÉ**
- **Mercredi 17 juillet à SERRIÈRES**
- **Mercredi 23 octobre à PRISSÉ**
- **Vendredi 27 décembre à BUSSIÈRES**

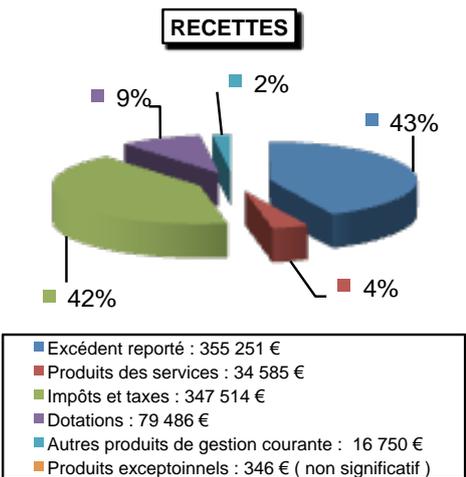
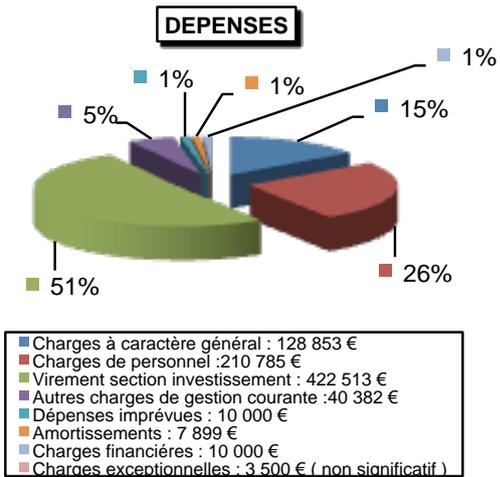
Outre l'organisation des collectes, nous sommes mobilisés pour la promotion du don. Cet aspect nous préoccupe, tant il est difficile d'attirer de nouveaux donneurs, et de les fidéliser ensuite. Aussi nous comptons beaucoup sur vous, pour lors de votre prochain don amener de nouveaux donneurs avec vous, ...et pour ramener ceux qui auraient cessé de venir depuis quelque temps.

Gérard COULON,
Président de l'Amicale des Donneurs de Sang
Bénévoles du Val Lamartinien

Budget Primitif 2012

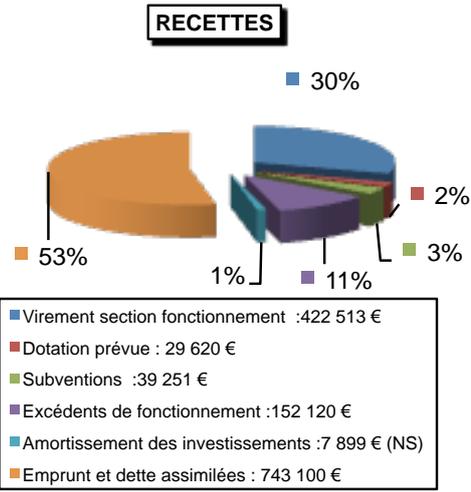
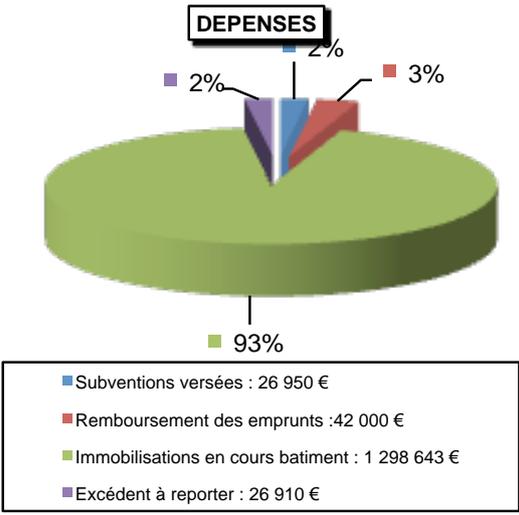
BUDGET 2012

Section Fonctionnement



Soit un total de 833 932 €

Section Investissement

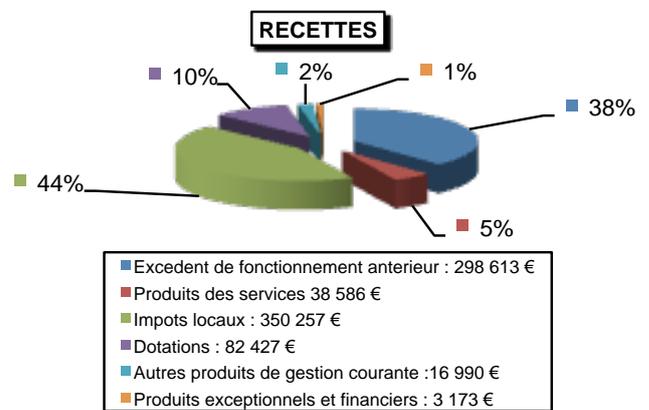
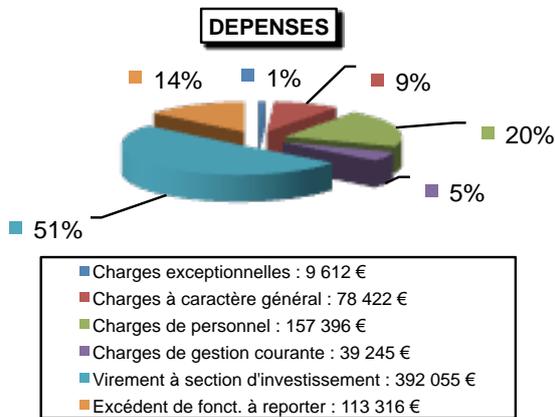


Soit un total de 1 394 503 €

Compte Administratif 2011

GESTION COMMUNALE COMPTE ADMINISTRATIF 2011

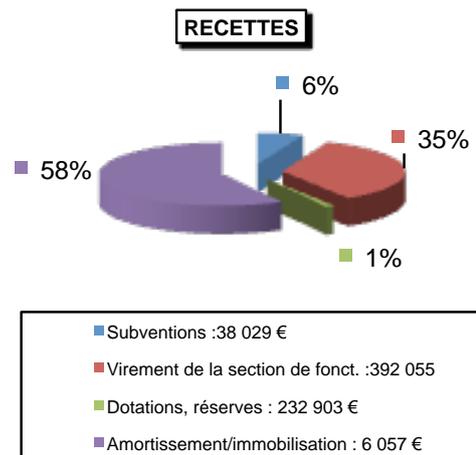
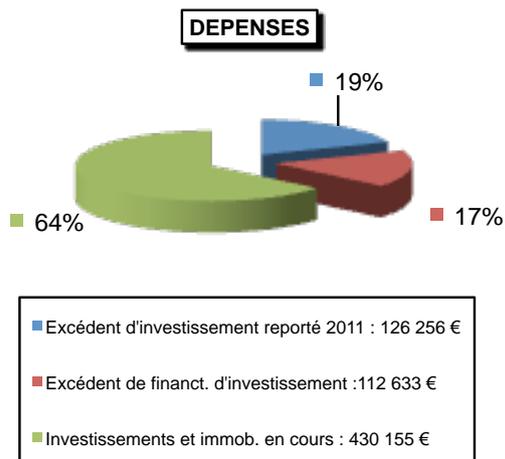
Section Fonctionnement



Soit un total de 790 046 €

IMPOTS LOCAUX				
Nature	2010		2011	
	Montant €	% des Rec.Fonc.	Montant €	% des Rec.Fonc.
Taxe d'habitation	127 426	17,50%	135 321	17,00%
Foncier bâti	95 556	13,00%	100 507	13,00%
Foncier non bâti	17 109	2,50%	17 395	2,50%
C F E	80 302	11,00%	80 275	10 00%

Section Investissement



Soit un total de 669 044 €

Travaux

Les investissements continuent et 2012 a été marquée, outre le démarrage du chantier de la salle polyvalente qui a fait l'objet d'une page spécifique de ce bulletin, par des travaux conséquents de voirie et d'aménagement route de Verzé.



La couche de voirie a été entièrement renouvelée. Côté aménagements, dans la continuité du schéma communal de déplacements doux, des trottoirs ont été créés. Enfin, dans la logique de sécurisation de la traversée du village, des plateaux ralentisseurs ont été réalisés afin de ralentir la circulation automobile.

Dans le même registre, une zone 20 a été créée dans le rétrécissement de la rue du Château, dans la continuité des travaux d'aménagement réalisés l'année précédente. Les piétons et les cyclistes y sont prioritaires.



Travaux (suite)

De manière concomitante aux travaux de la route de Verzé, l'accès au cimetière a été aménagé, après que les grilles ait connu une cure de jouvence bienvenue

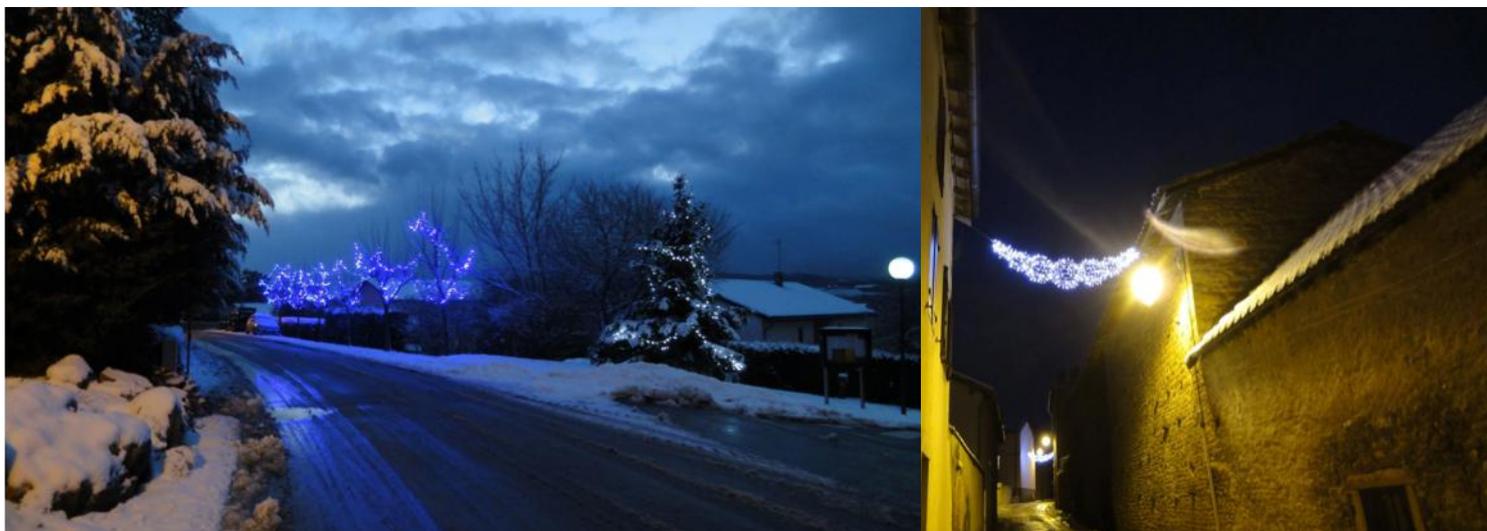


La grille, le mur de clôture et l'accès du monument aux morts ont également été totalement rénovés.



Le déplacement de la boîte aux lettres a été une des premières conséquences du diagnostic sur l'accessibilité. Vous la trouvez désormais sur le parking de la mairie, à proximité de la cabine téléphonique.

Pour clore le chapitre des investissements matériels, vous avez pu découvrir, en cette période de fêtes, quelques guirlandes supplémentaires venues compléter les illuminations existantes, selon un plan pluriannuel défini en début de mandat. En particulier, les guirlandes de leds bleues dans les arbres de la rue du Château ont eu un effet remarqué.



De manière moins visible pour la population, la commune a lancé une consultation pour la transformation de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. C'est le cabinet de Géomètres Gallet à Tournus qui a remporté ce marché. Les travaux d'étude ont débuté au 2^{ème} semestre 2012 et devraient s'étaler sur les deux prochains exercices.

Lavoir de Fontenailles

Ayant subi les outrages du temps qui passe, le lavoir de Fontenailles commençait à se délabrer terriblement.



Le savoir-faire et la ténacité de nos employés municipaux, Alain et Nicolas, ont redonné à ce lavoir un peu de son lustre d'antan. Qu'ils soient ici remerciés et félicités pour cette belle restauration qui permet de conserver encore, dans notre commune, le magnifique patrimoine légué par nos anciens.



La naissance des lavoirs

Longtemps la lessive s'est faite au bord de la rivière sur une pierre inclinée ou une simple planche et sans abri.

A la fin du XVIII^{ème} siècle un besoin d'hygiène croissant se fait sentir en réaction à la pollution industrielle et aux épidémies, on a vu alors se réaliser les premières constructions de lavoirs.

Cela s'est accentué avec la loi du 3 Février 1851 qui vote un crédit spécial pour subventionner à hauteur de 30 % la construction des lavoirs.

Certains confèrent au lavoir l'allure d'un petit temple où s'incarne la part des lavandières elles-mêmes, dont la tâche répétitive et souvent épuisante se trouve valorisée, presque sacralisée, par un édifice remarquable.

Les cancans du lavoir

Témoins des grands et petits moments de nos villages, les lavoirs évoquent le souvenir d'une époque révolue et rappellent le dur labeur de nos grands-mères.

Le Lavoir était un lieu éminemment social dans chaque village. C'est l'endroit où les femmes se retrouvaient une fois par semaine ou plus, et où l'on échangeait toutes les dernières nouvelles du village, voire de la région.

On y chantait le refrain d'une chanson de Pierre Dupont (1848)

Tous les jours moins le dimanche on entend le gai battoir, battre la lessive blanche dans l'eau limpide du lavoir

L'abandon des lavoirs

L'utilisation des lavoirs a été progressivement abandonnée au XX^e siècle.

Le lavoir a laissé la place à la machine à laver, bien plus pratique à partir de 1950.

Qui se souvient des lavandières ?

Désormais dans les lavoirs désertés, il n'y a plus que le bruit de l'eau. Elle chantonne dans le volume, sans plus jamais être troublée de voix et de regards, elle court de bac en bac, limpide, et n'emporte plus, que par accident, quelques traînées savonneuses.....

(Extrait des Lavoirs de France : www.lavoirs.org)

Salle polyvalente

Nous vous avons présenté notre projet de salle polyvalente dans le bulletin de l'an dernier et, comme nous vous l'avions annoncé, le chantier tant attendu a bien démarré en 2012, plus précisément fin août. Enfin... L'aboutissement de longues démarches de négociations, de longues réflexions et de longues et lourdes démarches administratives.

L'heure est désormais aux tracas hebdomadaires liés au suivi de ce type de construction. Sous la maîtrise d'œuvre du cabinet RBC Architecture et le contrôle de l'OPAC Saône-et-Loire, qui assure un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le bâtiment commence à prendre forme à l'heure où nous écrivons ces lignes. Hormis un planning prévisionnel retardé en raison des intempéries de cet automne et de ce début d'hiver, le chantier suit son cours de manière satisfaisante.



Notre « Espace d'Arène », premier bâtiment Basse Consommation de ce type dans le département, maillon essentiel de la vie du village, devrait être opérationnel, sauf problème majeur, cet été. Une inauguration sera organisée à l'automne.

Téléthon 2012

Chaleur et convivialité



Depuis 8 ans, bénévoles et donateurs sous l'impulsion de la municipalité et des associations de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES font de cette manifestation un rendez-vous incontournable chargé de convivialité et de générosité.

Cette journée chaleureuse autour du four communal est à graver cette année par les mots.

"Plaisirs au pluriel"

En effet, Angélique jeune auteure de "Plaisirs au pluriel", était présente afin de dédicacer son ouvrage tout en faisant don d'une partie de sa recette au Téléthon.

"Plaisirs au pluriel" abonde de nouvelles avec des titres comme : "La promesse", "Un défilé permanent", "On a pensé à vous", "Sourires" ... une écriture faite de mots en harmonie avec cette journée Téléthon 2012.

Les bénévoles étaient "pluriel" et ont pris "Plaisirs" à proposer vin chaud, café, pains, saucissons et tartes au profit de l'Association Française contre la Myopathie.

Victime d'une grande affluence et de votre grande générosité, nous avons eu du mal à vous servir dans les meilleurs délais, mais promis l'année prochaine ces petits désagréments seront résolus.

Merci à tous pour cette belle réussite.

Un grand merci également au club "la Joie de Vivre" pour leur don : Baptême en hélicoptère dans le ciel Chevagnotin.

A l'année prochaine...



État civil

Naissances hors commune

Mathis Loïc Hervé ALLENOU né le 10 janvier



Aylin Estelle DESMOLLES
née le 5 mars



Scott Rémy Marcel REGNIER
né le 23 avril

Félicitations aux parents et Bienvenue aux nouveaux petits « chevagnotins »

Mariages

Clara Marie PIEGELIN et Adrien Marie Philippe DE LESCURE le 9 juin



Delphine GAUDRY et
Guillaume DESSOLIN
le 14 juillet



Séverine Simone BOURDON et
Arnaud Claude Robert GROSJEAN
le 21 juillet

État civil (suite)



Corinne DUC et
Frantz Jacques Marc ALEXANDRE
le 1^{er} septembre



Marine Thérèse Jacqueline FARGE et
Jonathan Léon Jacques GUILLEMAIN
le 14 septembre



Annick Yvette Colette THEVENET
et Guy DRILLIEN
le 15 septembre

Tous nos vœux de bonheur aux époux.

Décès

M. Philippe DUC : le 21 octobre

Mme FLATOT née LEQUIN-FUGIER Marie Henriette : le 5 décembre

M. Patrick DUMONT : le 23 décembre

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.





Depuis septembre 2012, Tréma'Fil roule aussi le Lundi !

Tréma'Fil (le Transport à la Demande du SITUM), fort de son succès de fréquentation depuis sa réorganisation horaire, poursuit ses efforts d'élargissement de son amplitude de fonctionnement : ce sont désormais 5 allers et retours par jour, du Lundi au Samedi, toute l'année, que vous pouvez effectuer pour vous déplacer entre votre commune et le centre de Mâcon.

Il vous permet une arrivée sur Mâcon au plus tard à 9h45, 11h15, 13h45, 15h15 et 18h15, et dans l'autre sens, un départ de Mâcon à 8h30, 9h45, 12h15, 13h45 et 17h.

(Arrêts : Place de la Barre, Gare Mâcon Ville, Place Genevès, Rue de Paris, Hôpital des Chanaux, Polyclinique.)

Le délai de réservation est toujours de 2h minimum à l'avance. (Retrouvez tous les points d'arrêts de votre commune sur www.trema-bus.fr, rubrique Tréma'Fil, ou sur le guide horaire disponible en mairie. Le numéro vert est inchangé : 0800 35 00 34. Le serveur vocal a été amélioré pour plus de confort d'utilisation.

Alors à très bientôt sur le réseau Tréma !

Papiers à conserver

Principe

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature.

En matière civile, le délai de prescription de *droit commun* est de **5 ans**, les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée au cours de laquelle l'action en justice est possible.

Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Assurance		
Quittances et primes	2 ans	Quittances, avis d'échéance, preuves du règlement, courriers de résiliation, accusé de réception
Contrat d'assurance habitation et automobile	Durée du contrat + 2 ans	Contrat conservé tant qu'il n'est pas résilié puis 2 ans après sa résiliation Factures d'achat et de réparation conservées pendant toute la durée du contrat
Dossier "dommages corporels"	10 ans	Factures, expertises et certificats médicaux conservés 10 ans après la fin de l'indemnisation, voire plus longtemps si des séquelles sont prévisibles.
Assurance sur la vie et assurance décès	Durée du contrat + 10 ans	Possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat.
Voiture		
Contraventions	3 ans	À compter de la condamnation
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	-
Banque		
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, la banque n'a pas à les payer
Prêts à la consommation	2 ans	À compter de la dernière échéance du crédit
Prêt immobilier	2 ans	À compter de la dernière échéance de l'emprunt
Relevés de compte, virement, prélèvement, remises de chèque ou d'espèce, talons de chèque	5 ans	Délai de l'action civile
Famille		
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Indéfinie	Valables en principe sans limitation de date. <u>Toutefois, certaines procédures exigent un acte d'état civil récent.</u>
Remboursement des cotisations d'allocations familiales	3 ans	Délai de 3 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration)
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Indéfinie	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal
Acte de reconnaissance d'un enfant	Indéfinie	La mairie peut en délivrer une copie
Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Indéfinie	En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi
Livret de famille	Indéfinie	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie
Testament, succession	Indéfinie	-
Logement		
Factures d'électricité et de gaz	2 ans	-
Factures d'eau	4 ou 2 ans	Pour un fournisseur public : 4 ans Pour un fournisseur privé : 2 ans
Factures de téléphone	1 an	-
Factures liées aux travaux	10 ou 30 ans	Dépend de la nature des travaux
Certificats de ramonage	1 an	-

Papiers à conserver (suite)

Attestations d'entretien annuel des chaudières dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts	2 ans	-
Titre de propriété	Indéfinie	Jusqu'à la revente
Charges de copropriété et correspondances avec le syndic	10 ans	-
Procès-verbaux des assemblées de copropriété	10 ans	Délai de contestation des décisions prises par les assemblées
Contrat de location	Durée de la location + 5 années	État des lieux et quittance de versement du dépôt de garantie à conserver jusqu'au remboursement
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Indéfinie	Pendant toute la durée de la location
Quittances de loyer	5 ans	-
Impôts et taxes		
Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À compter de l'année qui suit l'année d'imposition. (exemple : déclaration 2009 à conserver jusqu'à la fin 2012).
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	À conserver jusqu'à la réception de l'avis suivant car ce document peut servir pour différentes démarches
Travail		
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail, attestations de Pôle emploi	Indéfinie	Jusqu'à la liquidation de la retraite
Pièces utiles pour réclamer le paiement (salaire, indemnité de licenciement)	5 ans	-
Allocations chômage	2 ou 3 ans	Délai de 2 ans pour réclamer le paiement des allocations chômage Délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées
Titres de paiement de la pension de retraite	Indéfinie	Ils peuvent être demandés pour le calcul des droits à la pension de réversion, s'il y a lieu
Santé		
Remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Mutuelle (carte, remboursement, ...)	Variable	Au minimum suivant les délais prévus dans le contrat pour adresser une demande de remboursement
Ordonnances	1 an	La délivrance de la plupart des médicaments peut se faire dans l'année qui suit leur prescription. Pour les lunettes correctrices, la validité des ordonnances est de 3 ans pour les plus de 16 ans.
Versement d'indemnités journalières	Variable	Au minimum jusqu'à la liquidation des droits à retraite dans l'hypothèse où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite.
Accident du travail : remboursements, indemnités journalières, certificats et examens médicaux	Indéfinie	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé
Capital décès	2 ans	À compter du jour du décès
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Indéfinie	Carnet de santé à conserver au moins pendant la minorité de l'enfant
Certificats, examens médicaux, radiographies	Indéfinie	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers du défunt sont identiques. En effet, certains de ces documents peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants-droits lors de la succession.

Vide greniers



Dimanche 3 juin, les associations de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES ont organisé un vide-greniers dans les rues du village. Le four à bois a fonctionné pour proposer des tartes et du pain bien alléchants. Une buvette a accueilli dans la bonne humeur les visiteurs. Malheureusement la pluie (annoncée) a retenu les exposants qui se sont retrouvés moins nombreux que d'habitude, et les averses qui se sont succédées toute la matinée ont un peu refroidi les chineurs. La pêche à la truite et la buvette ont retenu les participants jusqu'en début d'après-midi, la brocante quant à elle s'est achevée en fin de matinée. Espérons que l'an prochain les conditions météo soient plus favorables.



Calendrier des manifestations

26 janvier : concours de belote du Sou des Écoles, à l'école

9 mars : concours de belote du Comité de Fleurissement, à l'école

16 mars : Carnaval organisé dans les rues du village par le Sou des Écoles

5 mai : Vente de pizzas par le Sou des Écoles

2 juin : vide greniers

29 juin : concours de pétanque et kermesse organisés par le Sou des Écoles

30 novembre : concours de belote du Club la Joie de Vivre



Un service gratuit à destination des clients particuliers développé en partenariat avec le SYDESL, l'AMSL et la Commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES

Vous avez la possibilité d'être prévenus par mail entre 5 et 15 jours avant une coupure pour travaux programmés

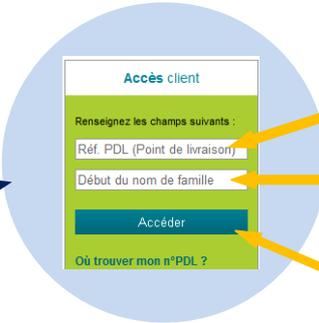
COMMENT VOUS INSCRIRE ?

1. Munissez-vous de votre facture pour trouver le numéro de votre PDL (Point de livraison)

Sur votre facture au verso en haut à droite



2. Rendez-vous sur le site <http://www.erdf-prevenance.fr>



- Rentrez votre numéro de Point de Livraison
- Les 5 premières lettres de votre nom
- Cliquer sur Accéder

3. Mettez vos coordonnées à jour



Vérifiez vos coordonnées

Rentrez votre mail

Cliquer sur enregistrer vos données

Vous pouvez fermer la page internet

Immédiatement, vous recevez un mail à l'adresse que vous avez indiquée

4. Validez votre demande

Ouvrez le mail que vous avez reçu pour valider votre demande

Cliquez sur



VOTRE DEMANDE EST VALIDÉE



SYDESL

Syndicat d'Énergies de Saône et Loire (SYDESL)

Ce syndicat, dont le siège est à MÂCON, a pour missions auprès des communes rurales du département – plus une aide aux communes urbaines - de réaliser des travaux de renforcements, d'extensions, d'enfouissements des réseaux électriques, de Télécommunication et d'Éclairage Public. Les 530 communes rurales qui ont confié au SYDESL la compétence Eclairage Public lui ont donné la charge d'entretenir et/ou de renouveler ce matériel.

Le syndicat possède également la compétence gaz ; à ce jour, 129 communes ont transféré leur compétence gaz au SYDESL.

Aujourd'hui le SYDESL continue d'aider les collectivités dans leurs investissements ; quelques inquiétudes concernant les aides provenant du FACE, mais nous resterons très attentifs à son devenir dans l'intérêt des communes et de la qualité de l'électricité distribuée.

Si quelques problèmes de relations en haut lieu, entre ERDF et notre Fédération (FNCCR) sont à regretter, en ce qui nous concerne sur le plan local, nos relations sont de bonnes qualités avec les responsables locaux du concessionnaire, qui participent, dans la limite de leurs moyens, au bon fonctionnement de la distribution publique d'électricité dans notre département.

Nos techniciens sont de permanence tous les lundis et jeudis matin. Vous pouvez les contacter en cas de besoin.

R. DOUARRE

Président du Comité Territorial

Mâconnais Beaujolais

FIBRE OPTIQUE

A l'initiative de quelques administrés, vous avez été sollicités cette année pour manifester votre mécontentement relatif au débit internet dans la commune.

Le déploiement annoncé de la fibre optique, qui ne peut s'envisager que de manière supra-communale, est à la charge de la CAMVAL à l'échelle de notre agglomération.

Fort de votre mobilisation, nous avons donc interpellé le Président de la CAMVAL sur ce sujet.

Vous trouverez ci-dessous les principaux passages de la réponse du Vice-président en charge des transports et des déplacements, qui permet d'envisager un déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitant à l'horizon 2015-2020.

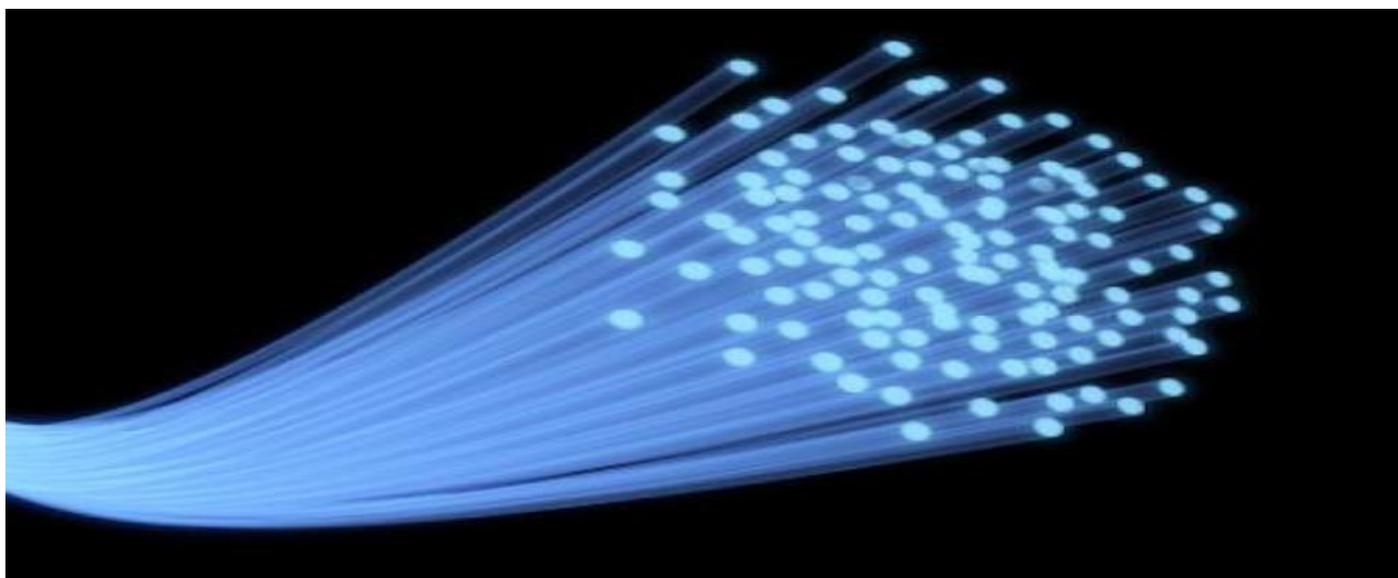
Nous ferons preuve de toute la vigilance nécessaire pour que notre commune soit alors traitée de manière prioritaire.

« Comme vous le savez, la CAMVAL a mené une étude ayant permis la réalisation d'un schéma de déploiement du très haut débit sur son territoire, schéma ayant vocation à répondre aux besoins exprimés par le tissu économique et par la population.

Vous savez également que de nombreux acteurs interviennent sur cette thématique et que de nouvelles directives nationales sont attendues. L'ampleur des investissements à réaliser, nous impose de travailler ce sujet en lien étroit avec les collectivités partenaires que sont le Conseil régional et le Conseil général ainsi qu'avec les opérateurs.

A ce jour, nous avons été informés par l'opérateur « ORANGE » que la CAMVAL était éligible au déploiement de la fibre jusqu'à l'habitant à partir de 2015, avec un objectif de couverture totale de notre communauté à l'horizon 2020.

Malgré tout, nous restons attentifs à l'évolution de ce dossier et prêts à prendre toutes initiatives utiles permettant une réponse appropriée dans les meilleurs délais. »

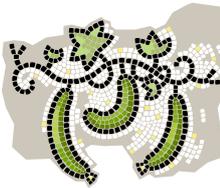


Monsieur M.

Il est bon quelquefois, lorsqu'un souci vous ronge, de trouver une oreille attentive et sage pour lui confier vos déboires.



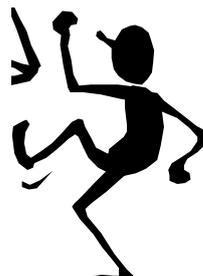
- Bonjour ! Monsieur « M. »,
- Bonjour mon Ami, quelles nouvelles ce matin ?
 - Ah! Voyez-vous, Monsieur, j'ai bien quelques problèmes dont j'aimerais vous entretenir.
- Alors je vous écoute, profitez-en.
 - Voilà !, Les chats de mon quartier viennent « fumer » mes courgettes, c'est fort désagréable, et confiant dans une publicité de granulés répulsifs, j'ai fait cet achat pensant avoir trouvé la solution.



- Très bien ! Et alors ?
 - Alors voyez-vous, j'ai consciencieusement répandu les granulés le long de mes courgettes et à ma grande surprise, le lendemain matin, un chat était couché dedans... La Mairie ne pourrait-elle pas intervenir... ?



- La Mairie ! Ben voyons !... Soyez raisonnable, certes, au même titre que l'on ne peut pas empêcher une cheminée de fumer, pour autant que l'on y brûle du bon bois de chauffage, mais pour laquelle il est obligatoire de prendre toutes dispositions pour ne pas polluer, enfumer ou asphyxier ses voisins, ce qui est également valable pour toutes les odeurs nauséabondes de toutes provenances, au même titre disais-je, il est difficile d'empêcher un chat de vagabonder, même si son propriétaire doit malgré tout en assurer la surveillance, le vagabondage étant réprimandé sur la commune. Il est vrai que si le minet était bien « chouchouté » dans ses pénates il aurait peut-être moins envie d'aller voir ailleurs... Écoutez, je parle un peu « Le chat », et surtout du pied gauche, alors je vous promets que si je le rencontre je lui ferais part de vos ennuis.



- Ah ! Merci Monsieur « M. », je savais bien que je pouvais compter sur votre gentillesse, mais voyez-vous, j'ai un autre souci...
- Très bien ! Je vous écoute...

Monsieur M.(suite)

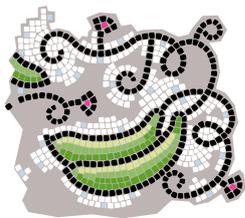
- Voilà ! Les moineaux du quartier viennent piller mes salades, au fur et à mesure que j'en repique ils me les saccagent, je ne sais plus que faire, la Mairie ne pourrait-elle pas...



- La Mairie ! Ben voyons !, et la gendarmerie peut-être, et pourquoi pas l'huissier ?... Mon ami ; sachez-le, la Mairie n'a que faire de vos jérémiades de ce genre. Et comme je n'ai pas fait « Moineau » en première langue, je ne peux pas intervenir, mais je vais vous donner un bon conseil. Vous avez à la fois le problème et la solution.

- Ah oui ? Mais que voulez-vous dire ?

- Et bien !, au lieu de détourner les chats du voisinage, attirez-les bien au contraire et ils feront eux-mêmes la chasse aux moineaux pillards et si les courgettes sont un peu plus « fumées » elles n'en seront que plus gouteuses...



- Vos conseils sont sages, Monsieur « M. », mais puis-je encore abuser...

- Allons ! Une dernière fois je vous en prie.

- Voilà ! Cette année mon bouleau a perdu ses feuilles bien prématurément, cela n'est pas normal. N'y aurait-il pas eu, alentours, quelques travaux de terrassement qui auraient détournés une veine nourricière ? La Mairie ne pourrait-elle pas faire une enquête ?



- La Mairie ! Encore ! Cette fois c'en est trop. Vous êtes bien « retraité », ce me semble.

- Si fait Monsieur, si fait...

- Alors mon cher Ami, en tant que retraité, sachez bien que pour VOUS, le « BOULOT » c'est FINI !!! Allez, circulez, il n'y a plus rien à boire et bonne journée..., la mairie, non mais ! sans blague !...

Servitude de tour d'échelle



Votre maison ou votre immeuble sont situés à la limite de la propriété des voisins ?
Vous ne disposez pas de la place nécessaire pour y poser une échelle afin d'y réaliser des travaux ?
Comment faire pour effectuer les travaux de réparation ou d'entretien ?

Pour cela, il est nécessaire de passer sur la propriété voisine.

C'est ce que l'on appelle « La servitude de tour d'échelle »

Comment ça marche ? Pour quels travaux ?

La servitude de tour d'échelle : Qu'est-ce que c'est ?

- C'est le droit de disposer d'un accès temporaire sur la propriété des voisins pour effectuer des travaux nécessaires sur sa propre maison ou son immeuble construits très proches de la limite séparative, et qu'on ne peut pas effectuer à partir de chez soi. Il s'agit de pouvoir poser une échelle, voire des échafaudages, dans le jardin ou la cour du voisin pour atteindre son propre mur.
- Cette servitude ne résulte d'aucun texte de loi et fait partie des obligations de bon voisinage, à condition de n'y recourir qu'à défaut d'autre solution.
- C'est la Jurisprudence qui en a progressivement délimité les contours.
- Cela ne concerne pas les murs mitoyens dont la propriété est partagée par moitié par chacun des propriétaires de part et d'autre et que chacun des deux doit entretenir.

Pour quel bien ?

On peut demander à passer chez son voisin pour réaliser des travaux sur une construction existante comme une maison, un immeuble, un garage....situés très près de la limite séparative et seulement si toute tentative pour effectuer les travaux de chez soi s'est avérée impossible.

Pour quels travaux ?

Ce « droit » est en réalité limité aux travaux d'entretien ou de réparation indispensables tels qu'un ravalement, la réparation d'une façade, d'un toit.... afin de pouvoir maintenir le bien en question en bon état. Comme cette servitude représente une atteinte à la propriété, la jurisprudence la réserve aux constructions déjà existantes à condition que cela ne provoque pas une gêne excessive pour le voisin qui la subit.

Par conséquent, si vous envisagez, par exemple, de transformer votre garage ou votre grange en habitation et de solliciter pour cela le droit de passer chez votre voisin, celui-ci peut refuser car ces travaux ne sont pas indispensables pour l'entretien de votre bien.

A quelles conditions ?

Si, finalement, vous devez recourir à cette servitude, il faut alors définir quelles vont être les modalités de passage, la marge d'empiétement et le temps des travaux, car le lieu de passage doit être délimité et la durée d'intervention limitée au temps nécessaire à la réalisation des travaux. Par ailleurs, ce passage sur la propriété voisine ne doit pas représenter un préjudice disproportionné par rapport à l'intérêt que ces travaux représentent. Si vous les réalisez malgré tout, alors qu'ils provoquent une gêne manifeste pour vos voisins et que vous provoquez des dégâts : La haie est abîmée, une branche d'arbre cassée, le gazon a été endommagé sous un échafaudage, etc..., vous devez proposer une indemnité adaptée à la gêne occasionnée et au dommage causé à votre voisin.

Servitude de tour d'échelle (suite)

Comment établir la servitude de tour d'échelle ?

Avant d'envisager vos travaux, vous allez demander son accord à votre voisin, car cette servitude s'établit de façon amiable. Mieux vaut formaliser votre accord par écrit en précisant la nature des travaux, la date à laquelle ils vont avoir lieu, leur durée, ainsi que l'indemnité que vous vous engagez à verser pour les éventuelles dégradations occasionnées, ou en réparation de la gêne subie lorsqu'elle n'est pas négligeable.

Pour éviter toute mauvaise surprise à l'issue des travaux, il est également conseillé d'établir un constat des lieux avant et après travaux, et de vous engager à remettre les lieux en bon état.



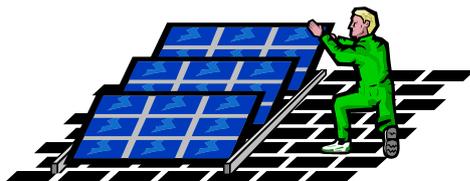
Parfois cette servitude a été prévue et inscrite dans un contrat : Dans votre TITRE DE PROPRIETE ou dans le règlement de COPROPRIETE de l'immeuble si cela concerne, par exemple, un passage par la cour commune.

Peut-on refuser ce droit à son voisin ?

Si votre voisin demande à bénéficier de cette servitude de tour d'échelle, vous pouvez vous y opposer si les travaux envisagés ne remplissent pas les critères définis par la jurisprudence.

A défaut d'accord, seul le juge peut trancher et décider si le refus est abusif ou non. Il peut alors décider d'autoriser ponctuellement votre voisin à passer chez vous si les travaux de réparation sont indispensables et / ou urgents dès que c'est le seul moyen de les réaliser, et que cela n'occasionne pas une gêne excessive. Il fixe alors, lorsque c'est justifié, l'indemnisation due pour le trouble de jouissance occasionné.

Si le juge estime que votre refus est manifestement abusif, il peut également vous imposer de verser des dommages et intérêts à votre voisin, outre l'obligation de subir le tour d'échelle.



Extrait « De particulier à particulier » du 29/04/2011 (Mr. Gallois)

Bonne Année 2013

